

REGION PAYS-DE-LA-LOIRE

Les priorités de création présentées dans cette annexe sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP). Il est possible que certaines analyses ne reflètent pas la réalité à l'échelle régionale, ce qui peut notamment être dû au manque d'information disponible à l'échelle nationale. Il vous appartient donc, dans le cadre des démarches participatives régionales, de confronter ces analyses aux connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région.

Dans un souci de lisibilité, deux volets ont été distingués, l'un portant sur des enjeux de préservation de la biodiversité, l'autre s'attachant à la protection et à la reconnaissance du patrimoine géologique et du patrimoine souterrain.

Afin de mieux comprendre la méthodologie et les conclusions qui ont permis d'aboutir aux tableaux ci-après, le bilan « espèces et habitats » (première phase d'étude – Volet biodiversité, SPN/MNHN 2010), les fiches réalisées dans le cadre de cette étude, et les propositions des instances nationales d'expertise sur le patrimoine géologique sont disponibles sur l'espace de documentation dédié à la SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

I/ Volet « biodiversité »

Les priorités issues du diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (intégrant à la fois des aires protégées réglementaires, contractuelles et foncières) portent à la fois sur les espèces (A) et sur les habitats (B) retenus dans le cadre des travaux de la SCAP.

➤ Ces priorités sont fondées sur les **données de répartition actuellement disponibles** et pourront être mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des expertises conduites à l'échelle régionale.

En conséquence, une espèce ou un habitat figurant dans la liste nationale SCAP et dont la présence serait avérée dans votre région (alors qu'elle ne figure pas dans les tableaux ci-dessous) devra être prise en compte dans les propositions que vous aurez à formuler.

Pour vous accompagner dans cet examen, la liste nationale SCAP et les fiches réalisées par le MNHN pour chacune des espèces et des habitats recensés sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr/> (rubrique : travaux biodiversité).

➤ Ces priorités portent sur une **liste nationale d'espèces et d'habitats strictement définie**. Il s'agit d'espèces et d'habitats :

- menacés ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est forte en termes de protection,
- et pour lesquels un outil spatial de protection est pertinent.

Dans la mesure où la responsabilité patrimoniale biogéographique ou régionale particulière n'a pas été prise en compte dans l'élaboration de cette liste, il est possible que vous constatiez, dans la présente annexe, l'absence d'espèces ou d'habitats pour lesquels des lacunes de préservation sont pourtant identifiées à l'échelle régionale.

Dans ce cas, vous pourrez conduire une approche globale :

- en proposant des projets de création susceptibles de couvrir à la fois des espèces ou habitats jugés « prioritaires » par la SCAP et des espèces ou habitats relevant d'une responsabilité patrimoniale régionale particulière,

- et/ou en initiant une réflexion régionale complémentaire à celle menée dans le cadre de la déclinaison régionale de la SCAP.

Vous pourrez également recenser ces espèces et habitats aux fins d'intégration dans les prochaines évaluations de l'état du réseau des aires protégées qui seront conduites à partir de 2011. Vos propositions seront alors à transmettre, lors de la remontée des déclinaisons régionales, au MEEDDM.

Il n'est donc pas envisageable d'ajouter des habitats ou espèces qui ne figureraient pas dans la liste nationale, ni de proposer des projets dédiés uniquement à ces derniers, au risque de compromettre la synthèse nationale des déclinaisons régionales et leur évaluation.

➤ Les priorités « biodiversité » recensées dans cette annexe font l'objet d'une **classification** opérée en fonction des connaissances mobilisées à l'échelle nationale et de la couverture actuelle de ces espèces et habitats par le réseau national des aires protégées.

L'analyse complémentaire et l'expertise régionale vous permettront de confirmer ou, le cas échéant, de modifier le niveau de priorité affecté à chaque espèce/habitat.

Des redéploiements entre les différentes priorités peuvent être effectués sur la base de justifications partagées entre l'ensemble des acteurs concernés et seront portés à la connaissance du MEEDDM lors de la remontée de votre déclinaison régionale.

La classification retenue est la suivante :

Priorité 1 + : Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant, sur la base de connaissances satisfaisantes et partagées, les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »¹. **Ce sont ces espèces sur lesquelles votre expertise et votre appréciation sur le besoin de nouvelles aires protégées doivent être mobilisées en priorité.**

NB : aucun habitat n'a été classé en priorité 1 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

Priorité 1 - : Espèces et habitats pour lesquels le manque de connaissances (ou la répartition marginale des espèces dans les zones géographiques concernées) n'a pas permis d'aboutir à des conclusions scientifiquement fondées sur le besoin de création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% » pour les espèces et habitats considérés alors que ceux-ci sont très peu présents dans le réseau national actuel. Une appréciation régionale quant à la nécessité de créer des aires protégées répondant à « l'objectif 2% » doit donc être conduite pour ces espèces et habitats.

Priorité 2+ : Espèces dont l'expertise nationale a relevé, sur la base de connaissances solides, la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés qu'ils soient de nature réglementaire, foncière ou contractuelle pour améliorer l'efficacité du réseau national. Pour ces espèces, une expertise complémentaire mérite d'être conduite à l'échelle régionale afin de porter une appréciation contextualisée sur la nécessité de créer des aires protégées à l'échelle régionale et sur le choix de l'outil de protection le plus adapté pour répondre aux enjeux de préservation identifiés.

NB : aucun habitat n'a été classé en 2 +, faute de connaissances suffisantes à l'échelle nationale.

¹ Pour mémoire : les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), les réserves biologiques dirigées ou intégrales et les arrêtés de protection de biotope dont le champ d'application a été étendu par la Loi Grenelle 2 aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

Priorité 2- : Espèces et habitats présents dans le réseau national existant d'aires protégées mais pour lesquelles il n'a pas été permis de conclure avec certitude sur les lacunes actuelles du réseau national d'aires protégées, en raison de données partielles. Une analyse régionale doit donc être menée pour évaluer le caractère prioritaire à accorder à ces espèces et habitats dans le cadre des déclinaisons régionales de la SCAP.

Priorité 3 : Espèces pour lesquelles la couverture du réseau national d'aires protégées a été jugée satisfaisante et pour lesquelles il n'a pas été identifié, à l'échelle nationale, de lacunes spécifiques. Il est néanmoins envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse nationale. Il vous appartiendra alors de justifier de leur classement dans une autre catégorie.

NB : aucun habitat n'a été classé dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous dresse une typologie synthétique (*)des priorités retenues :

Etat du réseau national Etat des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1 +	Priorité 2 +	Priorité 3
Parcellaire	Priorité 1 -	Priorité 2 -	

(*) La méthodologie appliquée pour obtenir ces priorités est explicitée dans le bilan « espèces et habitats » (figure 17 page 24). Quelques ratios, en amont de l'expertise nationale, ont notamment été utilisés pour évaluer quantitativement la suffisance du réseau, comme celui correspondant à la proportion du nombre de départements mentionnant au moins une fois l'espèce/habitat dans une aire protégée.

➤ Les priorités « biodiversité » **sont accompagnées d'un croisement** (voir ci-dessous partie C) entre le nombre ou la proportion d'espèces classées en priorité 1+ dans votre région et **les grands groupes de milieux issus de la typologie Corine biotopes**. Un travail similaire a été effectué pour les habitats qu'ils soient classés en priorité 1 ou 2.

Les grands groupes de milieux retenus sont les suivants :

- 1 : Habitats littoraux et halophytiques
- 2 : Milieux aquatiques non marins
- 3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies
- 4 : Forêts
- 5 : Tourbières et marais
- 6 : Rochers continentaux, éboulis et sables
- 8 : Terres agricoles et paysages artificiels

Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'avoir une vision partagée de la distribution des espèces et des habitats par grand type de milieux. Elle ne traduit pas nécessairement les priorités à mettre en place en termes de création d'aires protégées et doit obligatoirement être complétée et enrichie par les connaissances et expertises régionales.

A) Classification des espèces dans votre région

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **liste des espèces classées en priorité 1 ou 2** pour lesquelles une contribution de votre région au renforcement du réseau national des aires protégées est attendue. Sont mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope pour les espèces classées en 1+.

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Priorité	Milieu(x)
Flore	Dicotylédones	101223	<i>Helosciadium repens</i> (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	1+	2 3
Flore	Dicotylédones	106257	<i>Lindernia palustris</i> Hartmann	Lindernie rampante	1+	2 5
Flore	Dicotylédones	109871	<i>Oenanthe foucaudii</i> Tess.	Oenanthe de Foucaud	1+	1
Flore	Dicotylédones	117139	<i>Ranunculus nodiflorus</i> L.	Renoncule à fleurs nodales, Renoncule à fleurs en boules	1+	2
Flore	Monocotylédones	100739	<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) Kuntze	Malaxis des tourbières, Malaxis à deux feuilles, Malaxide des marais	1+	5
Flore	Monocotylédones	124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	106993	<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub	Lycopode des tourbières, Lycopode inondé	1+	3 5
Flore	Ptéridophytes	110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl	Ophioglosse des Açores	1+	1 3
Flore	Ptéridophytes	127178	<i>Trichomanes speciosum</i> Willd.	Trichomanès remarquable	1+	4 6
Invertébrés	lépidoptères	53621	<i>Coenonympha oedippus</i> (Fabricius, 1787)	Fadet des laïches, Œdipe	1+	3 5
Invertébrés	lépidoptères	219788	<i>Glaucopsyche arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	1+	3
Invertébrés	Odonates	65236	<i>Gomphus flavipes</i> (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes	1+	2
Invertébrés	Odonates	65361	<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue	1+	2 5
Vertébrés	Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	1+	2 4 5
Vertébrés	Amphibiens	235	<i>Pelobates cultripes</i> (Cuvier, 1829)	Pélobate cultripède	1+	1 2
Vertébrés	Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	1+	2 3
Vertébrés	Mammifères	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	1+	2 4
Vertébrés	Mammifères	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	1+	6 8
Vertébrés	Oiseaux	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	1+	3 8
Vertébrés	Oiseaux	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	1+	4 (8)
Vertébrés	Oiseaux	3601	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Pic cendré	1+	4 (8)
Vertébrés	Poissons	66967	<i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	Alose vraie, Grande Alose	1+	2
Vertébrés	Poissons	66996	<i>Alosa fallax</i> (Lacepède, 1803)	Alose feinte	1+	2
Vertébrés	Poissons	66832	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille	1+	2
Vertébrés	Poissons	67506	<i>Cobitis taenia</i> Linnaeus, 1758	Loche de rivière, Loche épineuse	1+	2
Vertébrés	Poissons	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	1+	2
Vertébrés	Poissons	67759	<i>Thymallus thymallus</i> (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	1+	2
Vertébrés	Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Lézard des souches	1+	3 5
Flore	Bryophytes	434378	<i>Campyliadelphus elodes</i> (Lindb.) Kanda		1-	
Flore	Bryophytes	4761	<i>Dicranum spurium</i> Hedw.	Dicrane	1-	
Flore	Bryophytes	434203	<i>Hennediella heimii</i> (Hedw.) R.H.Zander		1-	
Flore	Bryophytes	6613	<i>Kurzia pauciflora</i> (Dicks.) Grolle		1-	
Flore	Bryophytes	4910	<i>Rhodobryum roseum</i> (Hedw.) Limpr.		1-	
Flore	Bryophytes	6750	<i>Sphagnum fuscum</i> (Schimp.) H.Klinggr.		1-	
Flore	Dicotylédones	91763	<i>Cistus x laxus</i> Dryand. ex Aiton	Ciste hérissé	1-	
Flore	Dicotylédones	100718	<i>Halimione pedunculata</i> (L.) Aellen	Arroche à fruits pédonculés, Obione à fruits pédonculés	1-	
Flore	Monocotylédones	116352	<i>Puccinellia foucaudii</i> (Hack.) Holmb.	Puccinellia de Foucaud	1-	

Flore	Ptéridophytes	107003	Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue	1-	
Invertèbres	Araignées	233873	Arctosa fulvolineata (Lucas, 1846)		1-	
Invertèbres	Araignées	1820	Argyroneta aquatica (Clerck, 1758)		1-	
Invertèbres	Araignées	1885	Dolomedes plantarius (Clerck, 1758)		1-	
Invertèbres	Araignées	234095	Enoplognatha mordax (Thorell, 1875)		1-	
Invertèbres	Araignées	2108	Icius subinermis Simon, 1937		1-	
Invertèbres	Araignées	304428	Neon valentulus Falconer, 1912		1-	
Invertèbres	Araignées	233879	Pardosa bifasciata (C. L. Koch, 1834)		1-	
Invertèbres	Araignées	233892	Pirata uliginosus (Thorell, 1856)		1-	
Invertèbres	Araignées	1944	Trochosa spinipalpis (F.O. P.-Cambridge, 1895)		1-	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18419	Palaemonetes varians (Leach, 1814)		1-	
Invertèbres	lépidoptères	54762	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	1-	
Invertèbres	lépidoptères	219791	Glauropsyche alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Protée ou Azuré des mouillères	1-	
Invertèbres	lépidoptères	219789	Glauropsyche teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la sanguisorbe	1-	
Invertèbres	lépidoptères	416963	Gortyna borelii (Freyer, 1839)		1-	
Invertèbres	lépidoptères	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	1-	
Invertèbres	lépidoptères	53248	Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des cirses	1-	
Invertèbres	Odonates	65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	1-	
Vertèbres	Amphibiens	444441	Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2720	Anser fabalis (Latham, 1787)	Oie des moissons	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbusard pêcheur	1-	
Vertèbres	Oiseaux	2522	Plegadis falcinellus (Linnaeus, 1766)	Ibis falcinelle	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3042	Porzana parva (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3039	Porzana porzana (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	1-	
Vertèbres	Oiseaux	3318	Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)	Mouette tridactyle	1-	
Vertèbres	Poissons	68336	Lota lota (Linnaeus, 1758)	Lote	1-	
Vertèbres	Reptiles	77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe	1-	
Flore	Dicotylédones	82715	Angelica heterocarpa J.Lloyd	Angélique à fruits variés, Angélique à fruits variables	2+	
Flore	Dicotylédones	89191	Caropsis verticillatundata (Thore) Rauschert	Thorella, Caropsis de Thore, Faux-cresson de Thore, Hélosciadie intermédiaire,	2+	
Flore	Dicotylédones	134995	Genista tinctoria L. subsp. prostrata Corillon, Figureau & Godeau	Genêt des teinturiers prostré	2+	
Flore	Dicotylédones	138164	Omphalodes littoralis Lehm. subsp. littoralis		2+	
Flore	Dicotylédones	149523	Plantago holosteum Scop. var. littoralis (Rouy) Kerguelén	Plantain à feuilles carénées	2+	
Flore	Dicotylédones	119582	Rumex rupestris Le Gall	Oseille des rochers	2+	
Flore	Monocotylédones	92171	Coleanthus subtilis (Tratt.) Seidl	Coléanthe délicat	2+	
Flore	Monocotylédones	106807	Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant, Alisma nageant	2+	
Flore	Ptéridophytes	107407	Marsilea quadrifolia L.	Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilea à quatre feuilles	2+	
Invertèbres	Coléoptères	159441	Limoniscus violaceus (P. W. J. Müller, 1821)	Taupin violacé	2+	
Invertèbres	Coléoptères	12348	Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	2+	
Invertèbres	Crustacés Décapodes	18437	Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pieds blancs	2+	
Invertèbres	Gastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)		2+	
Invertèbres	lépidoptères	53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la succise	2+	
Vertèbres	Mammifères	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	2+	
Vertèbres	Mammifères	60330	Rhinolophus euryale Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	2+	
Vertèbres	Mammifères	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber,	Grand rhinolophe	2+	

			1774)			
Vertebres	Mammifères	60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	2+	
Vertebres	Oiseaux	4184	Acrocephalus paludicola (Vieillot, 1817)	Phragmite aquatique	2+	
Vertebres	Oiseaux	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	2+	
Vertebres	Oiseaux	1975	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	2+	
Vertebres	Oiseaux	2734	Anser albifrons (Scopoli, 1769)	Oie rieuse	2+	
Vertebres	Oiseaux	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	2+	
Vertebres	Oiseaux	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré	2+	
Vertebres	Oiseaux	3120	Burhinus oedichnemus (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	2+	
Vertebres	Oiseaux	3142	Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758	Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	2+	
Vertebres	Oiseaux	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	2+	
Vertebres	Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2+	
Vertebres	Oiseaux	3053	Crex crex (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	2+	
Vertebres	Oiseaux	2676	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	2+	
Vertebres	Oiseaux	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	2+	
Vertebres	Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	2+	
Vertebres	Oiseaux	2568	Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	2+	
Vertebres	Oiseaux	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	2+	
Vertebres	Oiseaux	4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Locustelle lusciniotide	2+	
Vertebres	Oiseaux	2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	2+	
Vertebres	Oiseaux	2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	2+	
Vertebres	Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	2+	
Vertebres	Oiseaux	2534	Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)	Chevalier combattant, Combattant varié	2+	
Vertebres	Oiseaux	2530	Platalea leucorodia Linnaeus, 1758	Spatule blanche	2+	
Vertebres	Oiseaux	4221	Sylvia undata (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2+	
Vertebres	Poissons	69182	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	2+	
Vertebres	Poissons	67420	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)		2+	

NB : Concernant les oiseaux, pour chacune des espèces, un seul statut de présence a été considéré : nicheur ou migrateur ou hivernant (*voir fiches disponibles sur l'espace de documentation SCAP*).

Par ailleurs, la liste des espèces dont l'aire de répartition se situe pour tout ou partie dans votre région et pour **lesquelles le réseau national d'aires protégées semble satisfaisant** (classées en **priorité 3**) est la suivante :

Flore / Invertébrés / Vertébrés	Groupes	Code Taxref (INPN)	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Invertébrés	Coléoptères	12336	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Grand Capricorne
Invertébrés	Coléoptères	10979	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Barbot, Pique-prune
Invertébrés	lépidoptères	53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Invertébrés	lépidoptères	54837	Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epilobe
Invertébrés	Odonates	65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Vertebres	Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre
Vertebres	Oiseaux	2486	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Héron crabier, Crabier chevelu
Vertebres	Oiseaux	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Vertebres	Oiseaux	3367	Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)	Guifette moustac

Vertebres	Oiseaux	3371	Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)	Guifette noire
Vertebres	Oiseaux	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Vertebres	Oiseaux	3112	Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche
Vertebres	Oiseaux	3285	Larus genei Brême, 1840	Goéland railleur
Vertebres	Oiseaux	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Avocette élégante
Vertebres	Oiseaux	3350	Sterna albifrons Pallas, 1764	Sterne naine
Vertebres	Oiseaux	3343	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
Vertebres	Oiseaux	3342	Sterna sandvicensis Latham, 1787	Sterne caugek
Vertebres	Poissons	67765	Salmo salar Linnaeus, 1758	Saumon atlantique

Il convient de rappeler que le caractère « suffisant » du réseau a été apprécié à l'échelle nationale. Il est envisageable que les connaissances et expertises existantes ou en cours dans votre région viennent infirmer cette analyse.

B) Classification des habitats dans votre région

Le diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées n'a pas permis d'apprécier avec précision le niveau de présence et le degré de représentativité des habitats, d'autant que la connaissance de leurs aires de répartition est aujourd'hui encore insuffisante. C'est pourquoi la **totalité des habitats retenus dans le cadre de la SCAP doit bénéficier d'une analyse régionale** dans la mesure où ils ont été classés soit en priorité 1- ou priorité 2- (voir infra typologie). Sont par ailleurs mentionnées, dans la colonne « milieux », les correspondances avec la typologie Corine biotope.

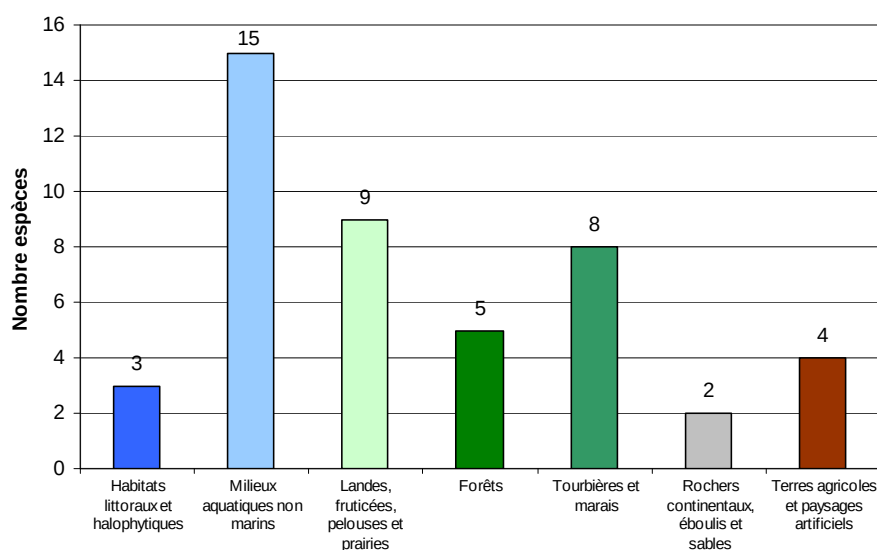
code	Nom habitat	Priorité	Milieu
1430	Fourrés halo-nitrophiles (Pegano-Salsoletea)	1-	1
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	1-	1
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp.	1-	2
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1-	2
37.21	Prairies inondables	1-	3
37.32	Prairies humides à Juncus squarrosus		3
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	1-	3
6120	Pelouses calcaires de sables xériques*	1-	3
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	1-	3
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	1-	4
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	1-	4
54.11	suintements des eaux froides et acides des hautes montagnes	1-	5
54.4	Bas-marais acides	1-	5
7140	Tourbières de transition et tremblantes	1-	5
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	1-	5
62.51	Falaises humides à fougères et mousses	1-	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1-	6
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1-	6
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2-	1
1130	Estuaires*	2-	1
1140	Replats boueux ou sables exondés à marée basse	2-	1
1150	Lagunes côtières*	2-	1
1160	Grandes criques et baies peu profondes	2-	1
1170	Récifs	2-	1
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	2-	1
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	2-	1

1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	2-	1
1320	Prés à Spartina (Spartinion maritimae)	2-	1
1330	Prés salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	2-	1
1410	Prés salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)	2-	1
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)	2-	1
2110	Dunes mobiles embryonnaires	2-	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	2-	1
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*	2-	1
2150	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (Calluno-Ulicetalia)*	2-	1
2170	Dunes à Salix repens subsp. argentea (Salicion arenariae)	2-	1
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2-	1
2190	Dépressions humides intradunales	2-	1
2270	Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster*	2-	1
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	2-	2
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetalia	2-	2
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	2-	2
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2-	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	2-	2
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidetion p.p.	2-	2
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	2-	3
4020	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix*	2-	3
4030	Landes sèches européennes	2-	3
4040	Landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans*	2-	3
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi*	2-	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*	2-	3
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2-	3
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2-	3
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2-	3
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2-	3
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagetum)	2-	4
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	2-	4
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	2-	4
91D0	Tourbières boisées*	2-	4
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	2-	4
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)	2-	4
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	2-	4
7110	Tourbières hautes actives*	2-	5
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2-	5
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	2-	5
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	2-	5
7230	Tourbières basses alcalines	2-	5
8150	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	2-	6
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	2-	6
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2-	6

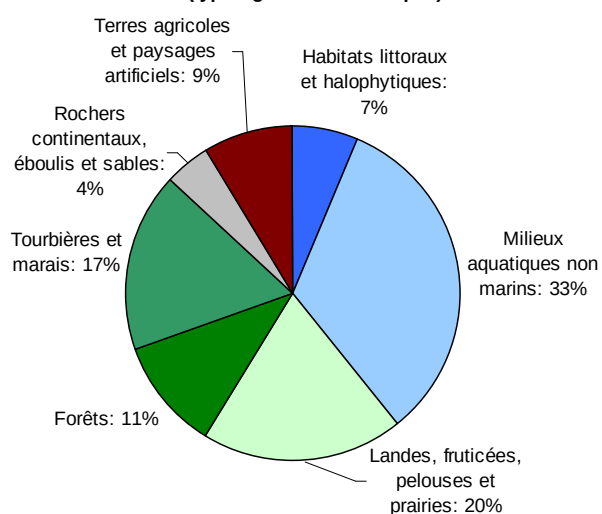
C) Exemple de croisement dans votre région entre les priorités « biodiversité » et les grands groupes de milieux (typologie Corine biotopes)

Cette représentation **donne des indications** - qu'il est important de confronter aux connaissances et à l'expertise régionales - sur les milieux à prendre en compte dans la création d'aires protégées au sein de votre région. Celles-ci ne doivent en rien minimiser la nécessité de protéger les autres milieux qui, certes, peuvent comporter un moins grand nombre d'espèces et d'habitats « prioritaires » mais qui peuvent concentrer une richesse particulière qu'il est important de préserver.

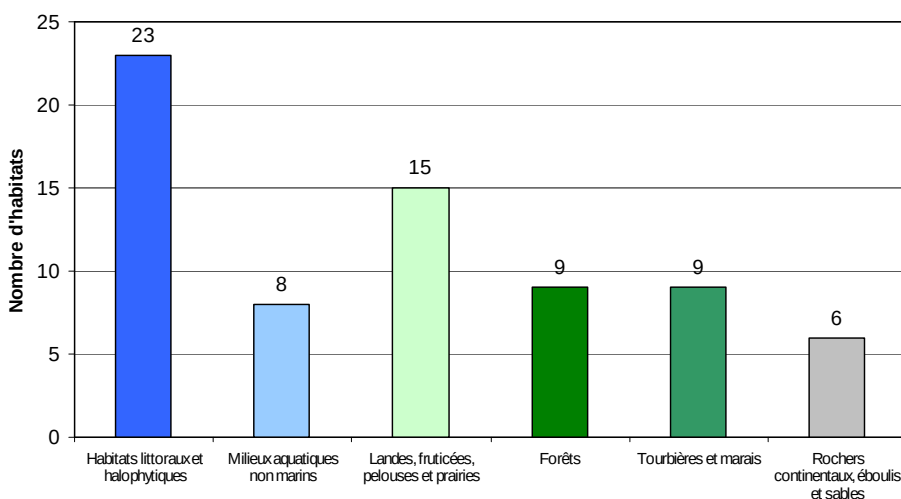
Nombre d'espèces "priorité 1 +" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



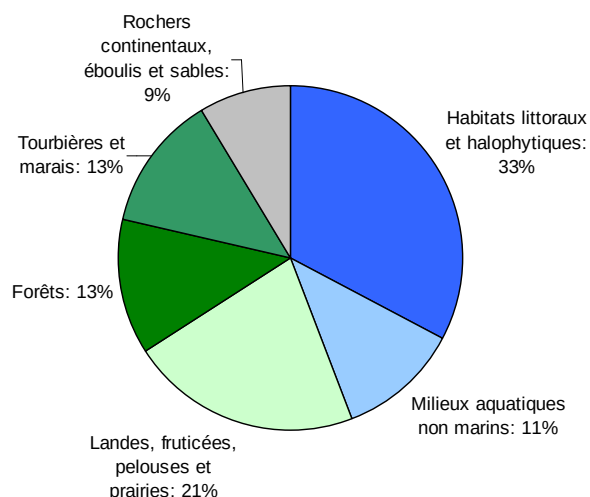
Proportion d'espèces "priorité 1+" par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Nombre d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Proportion d'habitats par grand groupe de milieu (typologie Corine biotopes)



Pour la région Pays-de-la-Loire, les espèces et les habitats considérés comme « prioritaires » dans le cadre de la SCAP se situent majoritairement dans les **milieux aquatiques et ouverts** (landes, fruticées, pelouses et prairies). Il s'agit en effet de milieux regroupant plus de 52% des espèces et plus de 32% des habitats.

A titre indicatif, des sites remarquables, comme le Val de Loire, le Marais Breton ou l'Estuaire de la Loire, sont susceptibles de constituer des espaces privilégiés pour la mise en place de protections réglementaires complémentaires s'inscrivant dans le cadre des objectifs de la SCAP, tout comme le projet de réserve naturelle envisagé pour la lagune de la Belle Henriette².

Toutefois, les autres milieux de votre région, comme les habitats littoraux ainsi que les forêts, devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger au mieux les populations d'espèces et les habitats concernés. La mise en place de protections réglementaires dans les forêts de la Sarthe, particulièrement riches en entomofaune et avifaune (Pic mar *Dendrocopos medius*, Pic cendré *Picus canus*) pourrait ainsi être envisagée.

II/ Volet géodiversité

La Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) ont été sollicités afin de dresser, en lien avec le MEEDDM, des **priorités nationales pour la protection du patrimoine géologique et souterrain, devant donner lieu à la création d'aires protégées répondant à « l'objectif 2% »** : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), réserves biologiques dirigées ou intégrales, et arrêtés de protection de biotope et de géotope³.

Dans le cadre de ces instances nationales, deux axes méthodologiques ont été poursuivis :

- élaborer une liste nationale de sites d'intérêt géologique, intégrant des enjeux liés au patrimoine géologique de surface⁴ ou au patrimoine souterrain, pour lesquels la responsabilité patrimoniale de la France est importante en termes de protection ;
- identifier une trentaine d'invertébrés souterrains pour initier une dynamique de protection de quelques espèces « déterminantes », permettant de pallier les lacunes du réseau actuel d'aires protégées mais sans rechercher l'exhaustivité.

Ces priorités viennent compléter les travaux initiés dans le cadre du volet « biodiversité » (qui comprend déjà quelques espèces de chiroptères et de mollusques) et sont formulées à partir des connaissances actuellement disponibles. Elles doivent donc être analysées à l'échelle régionale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine géologique et souterrain, au regard notamment de l'avancement des inventaires régionaux du patrimoine géologique et de leur validation.

A/ Sites d'intérêt géologique dans votre région

Parmi les sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés en priorité figurent ceux qui représentent des étalons internationaux. Certaines couches de terrain ont permis de découper l'échelle des temps géologiques en intervalles reconnus à l'échelle internationale : de telles références, appelées stratotypes, appartiennent au patrimoine géologique mondial. Alors que la France est le berceau de la géologie historique, seul un petit nombre de ces étalons est aujourd'hui protégé sur le territoire métropolitain. La région Pays de la Loire est concernée par **un étalon international** pour lequel une mesure de protection répondant à « l'objectif » 2% est à envisager, en lien avec le propriétaire du terrain concerné et des experts du patrimoine géologique.

² Le tableau recensant les projets de réserves naturelles nationales est disponible sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

³ La loi Grenelle 2 a étendu le champ d'application des arrêtés de protection de biotope aux habitats des sites Natura 2000 et aux géotopes.

⁴ Pour le patrimoine géologique de surface, la CPPG a également élaboré une liste de sites d'intérêt géologique pour lesquels la responsabilité régionale est importante en termes de protection. Cette liste est consultable sur l'espace de documentation SCAP (<http://scap.espaces-naturels.fr/> - login : lecteur – mot de passe : scapty).

Il s'agit du **stratotype du Cénomanién (d'Orbigny, 1847) situé dans la Sarthe** (aux environs de Ballon) qui se situe dans une propriété privée et qui doit faire l'objet de mesure de prospection et d'identification complémentaires en amont de toute prise de décision sur la création d'une aire protégée.

Par ailleurs, trois **autres sites d'intérêt géologique remarquable** figurant dans la liste établie dans le cadre de la SCAP se trouvent dans votre région. Compte tenu de leur valeur patrimoniale, de leur vulnérabilité et du statut actuel de leur protection, des réflexions sont à conduire sur l'opportunité de doter ces sites de mesures de protection complémentaires (pour les sites se trouvant sur le domaine public maritime) ou nouvelles (pour le gisement de trilobite de Andouillé).

Sites (*)	ville, département	Données scientifiques	Superficie	Statut	vulnérabilité
Coupe de la plage de Brétignolles-sur-Mer	Brétignolles-sur-Mer, Vendée, 85	Coupe de terrains Paléozoïque (Silurien-Carbonifère) Présence de gisement paléontologique	3 km * 500m	Domaine Public Maritime	très vulnérable
Gisement de trilobite de Andouillé	Andouillé, Mayenne, 53	Site à Trilobites de l'Ordovicien	1 km ²		site menacé
Site à empreintes de pas de reptiles du Veillon	Talmont-Saint-Hilaire, Vendée, 85	empreintes de pas de vertébrés du Jurassique inférieur. Niveaux de grès, calcaires dolomitiques, marnes et argiles	estran et falaise sur 1,5 km, environ 30 ha	domaine maritime, Conservatoire du Littoral, commune	site très fréquenté

(*) Des informations complémentaires sont disponibles sur l'espace de documentation <http://scap.espaces-naturels.fr>.

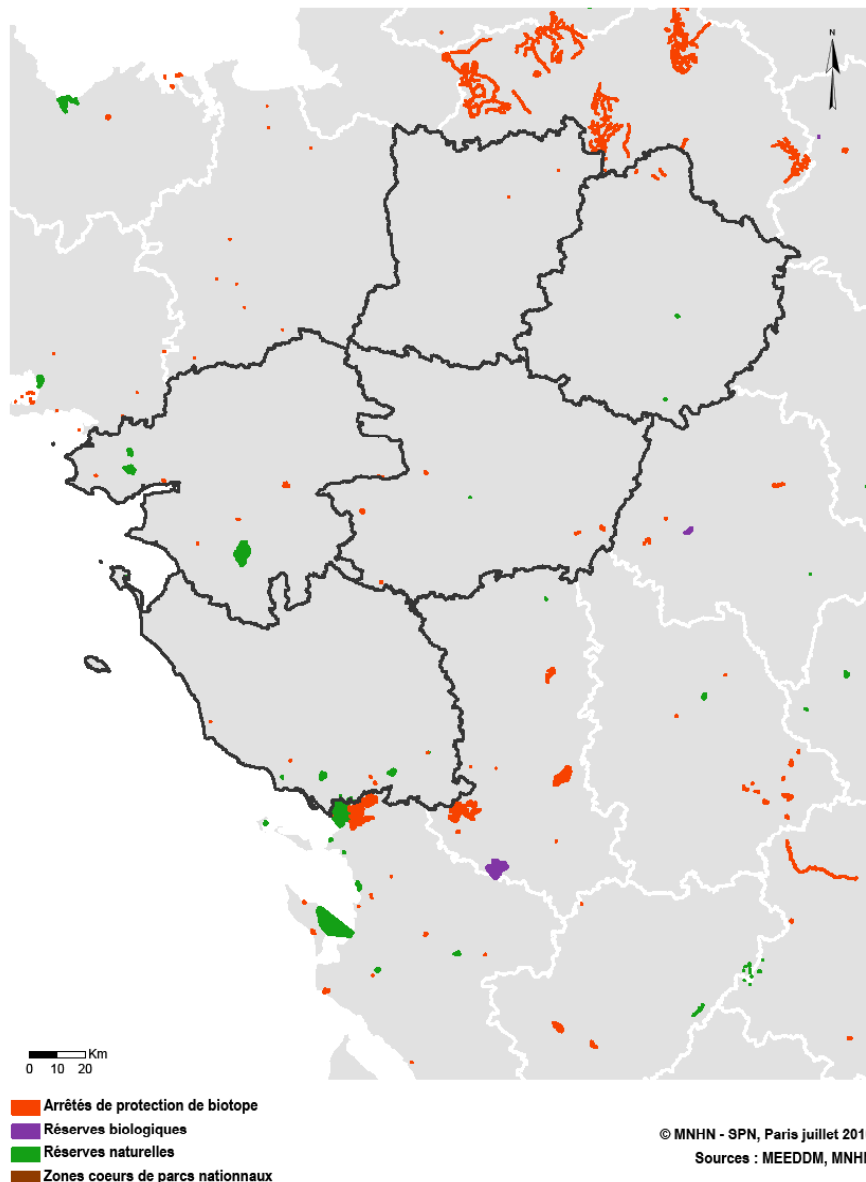
Il est, bien entendu, possible de proposer, sur la base d'une expertise régionale partagée et d'inventaires géologiques existants ou en cours, des projets de création portant sur d'autres sites d'intérêt géologique.

B/ Invertébré souterrain dans votre région

Aucune espèce prise en compte dans la SCAP n'a été recensée dans votre région.

Conclusion : Carte recensant les outils de protection répondant à « l'objectif 2% » dans votre région⁵ au 1^{er} janvier 2010

PAYS-DE-LA-LOIRE



Cette carte vous est proposée à titre indicatif.

Elle permet de rendre compte et de situer les aires protégées concourant à « l'objectif 2% » dans votre région. L'ensemble de ces aires (hors RNR) couvre environ **0,11% du territoire terrestre de la région des Pays de la Loire.**

Il convient de préciser que « l'objectif 2% » n'est pas régionalisé : les seules données à intégrer sont celles qui figurent dans les volets « biodiversité » et « géodiversité ».

⁵ Les couches SIG de la plupart des réserves naturelles régionales n'étant pas disponibles dans la base de données des espaces protégés (Museum National d'histoire naturelle), il n'a pas été possible de les inclure dans le calcul de la superficie actuelle des aires protégées répondant à l'objectif 2%, ni parfois de les faire figurer sur cette carte. Le document « quelques chiffres sur les aires protégées 2% » - en particulier le tableau sur les superficies actuelles des réserves - apporte néanmoins des éléments d'information complémentaires qui illustrent le rôle important des RNR pour la préservation du patrimoine naturel et qui peuvent donc être utilement valorisés.